

APPROUVANT LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAVOIE (soutien aux
investissements forêt/filière bois) POUR LA CREATION
D'UNE PISTE FORESTIERE Localisation G-N

Le Maire du BOUCHET MONT-CHARVIN,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

En vertu de la délibération n° DEL_06382020 du 12 juin 2020, conférant au Maire le pouvoir de demander aux organismes financeurs l'attribution de subventions ;

Vu la délibération n° DEL_02112023 du 24 février 2023, actant de la décision de programmer ces travaux forestiers d'infrastructure, sous couvert de l'obtention de subventions ;

DECIDE :

Article 1 : Le montant prévisionnel pour ces travaux s'élève à 20.850 € H.T. ;

Article 2 : La dépense sera inscrite au budget principal 2023, compte 2128 ;

Article 3 : Un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie sera déposé pour un montant de 8.340 € H.T. ;

Article 4 : Le plan de financement serait ainsi le suivant :

Montant total des travaux HT	20.850 €
Subvention Conseil Départemental 74	8.340 €
Autofinancement communal	12.510 €

Article 5 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Fait au Bouchet-Mont-Charvin,
Le 28 avril 2023,
Le Maire,
Monsieur PACCARD Franck.



Décision certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 04/05/2023
- de sa publication le 04/05/2023

Le Maire,
Franck PACCARD

